
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU -8 AVRIL 2024
CONVOCATION ET AFFICHAGE : -2 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Thairé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle NASSIVET, Présidente.

PRÉSENTS : MME NASSIVET – M. DOUMERET – MME LOIZEAU – MME MAHÉ
M. MARQUET-BERTRAND – MME ZITOUNI

EXCUSEES : MME GOURAUD – MME MACÉ

ABSENTS : MME ANCIAN – MME BOIN – MME RIGOLOT

SECRÉTAIRE : MME LOIZEAU

Madame la Présidente ouvre la séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/02/2024

Le compte-rendu du conseil du 13 février 2024 a été communiqué au conseil d'administration qui en a pris connaissance.

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu du 13 février 2024.

POUR : -6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

II – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS N° 2024_501 (7.5.2)

Monsieur le Vice-Président propose au conseil d'administration d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Entraide et Solidarité Châtelailon relative à notre soutien de participation à la Banque Alimentaire dans la cadre de la prise en charge des 3 familles de Thairé pour un montant de 100€, afin de soutenir leur action et leur rôle social important. Le versement 2023 n'ayant pas été réalisé sur l'exercice 2023, il vous est proposé pour 2024 de régulariser ce versement 2023 en complément de l'aide soit 200 €.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2024
Entraide et Solidarité Châtelailon	200,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (article 6574)	200,00 €

POUR : -6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

III – BUDGET PRIMITIF 2024 N° 2024_502 (7.1.2)

Monsieur le Vice-Président présente le projet de budget pour l'exercice 2024 au conseil d'administration du CCAS avec une reprise anticipée du résultat 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
6281 Cotisation UNCASS/inter ccas	150,00	002 Excédent reporté	5 039,00
6451 Cotisations URSSAF	100,00	74748 Subvention commune	2 500,00
6561 Secours d'urgence	2 500,00		
6562 Aides (participation famille CLSH)	3 589,00		
65748 Subvention de fonctionnement aux associations (Régul 2023 + 2024)	200,00		
673 Titre annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00		
TOTAL DEPENSES	7 539,00	TOTAL RECETTES	7 539,00

Après délibération, le Conseil d'Administration VOTE le budget 2024 avec la reprise anticipée du résultat 2023.

POUR : -6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

IV – SECOURS D'URGENCE N°2024/CCAS/02

N° 2024/CCAS/02 (8.2.4)

Monsieur Alain MARQUET-BERTRAND expose aux membres du CCAS, qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière par un administré de Thairé pour une participation au financement d'un permis de conduire.

Après étude du dossier de demande de secours et en attendant que la situation se stabilise, le Conseil d'Administration a décidé d'accorder une aide de 600€ qui seront versées par mandat administratif auprès de la SARL Auto-école du Centre d'Aigrefeuille (17290).

La séance est levée à 20h00.